

Newsletter

Bureau du HCR pour la Suisse et le Liechtenstein

Editorial



Anja Klug

Représentante du HCR en Suisse et au Liechtenstein

Chères lectrices, chers lecteurs

J'ai le plaisir de partager avec vous le deuxième numéro de la newsletter du bureau du HCR pour la Suisse et le Liechtenstein. Vous y trouverez une sélection passionnante de mises à jour actuelles et d'informations approfondies.

Au cours des derniers mois, le nombre accru de personnes en quête de protection en Europe - en plus des presque huit millions de réfugiés en provenance d'Ukraine - a saturé ou dépassé les capacités d'accueil et d'hébergement à certains endroits.

En Suisse, la Confédération, les cantons, les villes et les communes travaillent depuis fin octobre avec des mesures basées sur le "Plan d'urgence commun pour l'asile de la Confédération et des cantons". Cela a permis d'héberger toutes les personnes en quête de protection et de maintenir l'accès à la procédure d'asile. Cela mérite d'être salué.

Mais la situation reste difficile. De nombreux centres sont pleins ou surpeuplés, comme nous avons pu l'observer nous-mêmes lors de trois visites de Centres fédéraux d'asile au cours des dernières semaines. Les personnes vivent dans un espace très restreint, souvent dans des installations provisoires ou de protection civile. Ce qui m'inquiète particulièrement, c'est que parmi les nouveaux demandeurs d'asile, il y a un très grand nombre de RMNA, des enfants non accompagnés. Pour eux, les structures et les capacités existantes ne suffisent pas pour le moment.

Le régime d'urgence comprend également des mesures procédurales qui doivent permettre d'accélérer certaines procédures d'asile. Quel est l'impact de ces mesures dans la pratique? L'accélération espérée est-elle atteinte? Le conseil et la représentation juridiques peuvent-ils continuer à jouer leur rôle important? L'équité de la procédure reste-t-elle garantie? Quelle est l'influence du régime d'urgence sur la qualité des décisions?

Il est donc important que tous les acteurs - la Confédération, les cantons, les villes, les communes et la société civile - collaborent afin de garantir que les normes minimales en matière de droits de l'homme soient également respectées dans ces phases critiques et que les procédures d'asile se déroulent de manière équitable et efficace.

Je vous remercie de votre attention et de votre intérêt et vous souhaite une bonne lecture.

Anja Klug

Suisse

Prolongation de la protection du statut S



©UNHCR/Chris Melzer

Le Conseil fédéral a décidé, le 9 novembre, de maintenir la protection du statut S pour les personnes ayant fui l'Ukraine. Le bureau du HCR pour la Suisse et le Liechtenstein a salué cette décision par laquelle la Suisse tient compte de la situation actuelle en Ukraine. Un retour ne serait actuellement pas possible pour la grande majorité des réfugiés.

En principe, le HCR voit d'un bon œil les mesures prises par la Suisse pour protéger les réfugiés d'Ukraine. Toutefois, des améliorations sont nécessaires à différents endroits, comme l'indique le HCR dans sa prise de position.

Ainsi, les bases juridiques et le rapport avec la procédure d'asile régulière devraient être précisés, la réglementation sur la révocation du statut S devrait être adaptée et la protection des personnes vulnérables et les mesures d'intégration devraient être encore renforcées.

- [Lien vers la communiqué du HCR \(résumé du rapport\)](#)
- [Lien vers la prise de position du HCR \(disponible uniquement en allemand\)](#)

Voies d'admission complémentaires

Quelles sont les voies d'admission complémentaires pour les personnes ayant besoin de protection en Suisse et comment sont-elles évaluées?

Alors que plus de 100 millions personnes sont déplacées de force dans le monde, le besoin en matière de réinstallation et pour d'autres voies d'admission régulières pour les réfugiés a augmenté. Les places de réinstallation mises à disposition sont loin de pouvoir couvrir ces besoins.

Il est donc important que les programmes de réinstallation existants soient renforcés. En outre, la création de voies d'admission complémentaires fait partie des objectifs majeurs du Pacte mondial pour les réfugiés et de la stratégie du HCR qui en découle.

Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a récemment publié une analyse complète sur les voies d'accès complémentaires existantes en Suisse. Pour la première fois, les capacités des villes et des communes suisses à s'engager davantage dans de tels programmes est étudié.

Toutefois, l'utilisation des voies d'accès complémentaires existantes est globalement jugée de manière trop positive. Les difficultés existantes ne sont en effet pas suffisamment présentées. Le HCR estime qu'il est nécessaire d'élaborer des propositions innovantes ou des projets pilotes pour une meilleure application des voies d'accès existantes, ainsi que pour l'intégration d'offres par les villes, les communes et la société civile.

- [Lien vers la prise de position du HCR sur l'analyse du SEM "Voies d'admission complémentaires à la Suisse" \(disponible uniquement en allemand\)](#)
- [Lien vers le résumé \(communiqué de presse\)](#)

- [Lien vers la brochure "Réinstallation et voies d'accès complémentaires"](#)

Europe



© UNHCR/Maciej Moskwa

Six mois après l'activation de la Directive sur la protection temporaire pour les réfugiés en provenance d'Ukraine, le HCR dresse un premier bilan de l'application de cette directive européenne.

Etant donné que les Etats de l'Union européenne sont confrontés à des défis très similaires à ceux de la Suisse, les conclusions et les recommandations sont également intéressantes pour notre pays - par exemple lors qu'il s'agit de la protection des personnes ayant des besoins particuliers ou des obstacles concrets aux quels les réfugiés sont confrontés dans l'exercice de leurs droits.

Le rapport du HCR "The Implementation of the Temporary Protection Directive" présente les principaux résultats et identifie les principaux obstacles dans les domaines de l'octroi de la protection et de l'intégration socio-économique.

- [Lien vers le rapport \(en anglais\)](#)

International

Somalie



© UNHCR/Joel Gallardo

En Somalie, la situation sécuritaire s'est encore détériorée. Le conflit persistant et les graves violations des droits de l'homme aggravent la crise humanitaire dans le pays et sapent les possibilités du gouvernement et des organisations humanitaires d'agir de manière adéquate sur place.

C'est pourquoi le HCR a publié en octobre 2022 de nouvelles lignes directrices pour la protection des personnes ayant fui la Somalie. Le fait que de nombreux réfugiés somaliens sont exposés à un risque de persécution dans leur pays d'origine - suite aux conflits violents, à la situation critique des droits de l'homme ou à une combinaison des deux facteurs - est désormais pris en compte.

Le HCR distingue plusieurs profils à risque. Ce sont en effet des groupes de personnes particulièrement vulnérables, comme les minorités ethniques et sociales, les femmes, les enfants et les personnes handicapées, qui font partie des cibles des attaques contre la population civile. Selon le HCR, les anciens de clans, les délégués électoraux, les collaborateurs et les fonctionnaires du gouvernement, les policiers, les soldats hors service et les travailleurs humanitaires sont également menacés.

Les nouvelles lignes directrices sont utiles pour le traitement des demandes de protection internationale des demandeurs d'asile originaires de Somalie et elles aident les responsables à définir les pratiques nationales.

- [Lien vers le communiqué de presse \(en anglais\)](#)
- [Réflexions sur la protection internationale des personnes fuyant la Somalie](#)

Les personnes déplacées dans le monde: Rapport semestriel du HCR

Au milieu de l'année 2022, le monde comptait environ 103 millions de personnes forcées de fuir leur foyer - que ce soit à la suite de persécutions, de conflits, de violences, de violations des droits de l'homme ou de l'effondrement de l'ordre public. Le nombre de personnes déplacées de force a donc augmenté de 15 pourcent, soit 13,6 millions de personnes, en seulement six mois, depuis fin 2021 - plus que la population de la Belgique, du Burundi ou de Cuba. De son côté, la part des personnes déplacées dans la population mondiale a doublé en seulement dix ans.

Le rapport du HCR "Mid-Year Trends 2022" analyse ces changements et ces tendances durant les six premiers mois de l'année. Le rapport contient des statistiques clés sur les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les apatrides, ainsi que sur leurs principaux pays d'accueil et d'origine.

- [Lien vers le résumé \(anglais\)](#)
- [Lien vers le rapport complet \(anglais\)](#)

Apatridie

Quand vous a-t-on demandé votre nationalité pour la dernière fois?

Pour des millions de personnes dans le monde, il est impossible de répondre à cette question. Elles sont apatrides, c'est-à-dire qu'aucun État ne les reconnaît comme citoyen ou citoyenne. En conséquence, les personnes concernées manquent souvent de documents élémentaires et sont exclues des droits et services de base, tels que les soins médicaux, l'éducation et le marché du travail légal.

Pour lutter contre ces abus, le HCR a lancé en novembre 2014 la campagne #IBelong. Elle a pour objectif de mettre fin à l'apatridie dans le monde entier dans un délai de dix ans. Les personnes apatrides doivent être identifiées et protégées, les situations d'apatridie existantes doivent être réduites et l'apparition de nouveaux cas doit être empêchée. Le succès est au rendez-vous: le nombre d'États disposant d'une procédure de détermination de l'apatridie a presque doublé. Actuellement, 28 pays dans le monde ont mis en place de telles procédures, dont 15 États en Europe.

En prévision du 8^e anniversaire de la campagne #IBelong, le 4 novembre 2022, le HCR a récemment organisé à Madrid une réunion consultative avec des représentants de 31 pays européens. Les participants ont échangé des expériences

et des bonnes pratiques sur la mise en place et l'amélioration des procédures de reconnaissance des apatrides.

Selon les statistiques sur les étrangers du SEM, 842 apatrides vivaient en Suisse fin octobre 2022. Le HCR s'engage ici en particulier pour que la procédure existante de reconnaissance de l'apatridie soit adaptée aux besoins particuliers de ces groupes de personnes. Le HCR s'appuie pour cela sur une étude de 2018, publiée dans le cadre de la campagne #IBelong. Cette étude met en évidence l'ampleur, les causes et les conséquences de l'apatridie en Suisse et formule des recommandations à l'intention des autorités.

- [Trouvez ici des informations sur la campagne #IBelong.](#)
- Vous trouverez des renseignements sur l'apatridie en Suisse sur notre [site web](#) ainsi que dans l'étude du HCR "[L'apatridie en Suisse](#)".
- [Lisez également les contributions \(pledges\) faites par les différents États les du Segment de haut niveau sur l'apatridie \(HLS\) pour mettre fin à l'apatridie \(anglais\)](#), ainsi que [les résultats et les points forts du HLS \(anglais\)](#).

Nos activités



© UNHCR/Mohammad Hawari

Santé mentale et soutien psychosocial

La santé mentale et le soutien psychosocial des personnes déplacées de force a été un thème central de la dernière session plénière du Comité exécutif du HCR. Le comité exécutif a souligné à cette occasion la grande importance de ce thème, qui concerne tous les secteurs et tous les acteurs, et a constaté que le besoin d'introduire des mesures de promotion de la santé mentale pour les personnes déplacées de force. Les besoins restent en effet nettement plus important que l'offre des programmes existants.

Les efforts récents du HCR ont certes été salués. Néanmoins, dans sa résolution finale, le comité demande une approche intersectorielle en forcée au sein des différents domaines de travail du HCR. Il encourage le renforcement des capacités, l'augmentation du soutien financier aux programmes de santé mentale et souligne la nécessité d'un meilleur partage des charges et des responsabilités pour soutenir les communautés et les pays d'accueil.

Enfin, le comité plaide pour que, dans la mesure du possible, les personnes en fuite participent activement aux programmes de santé mentale. Cela peut également être pris en compte, en Suisse et au Liechtenstein, comme une incitation à réfléchir davantage à l'implication des demandeurs d'asile et des réfugiés dans les programmes de soutien psychosocial.

- [Accéder au document final](#)



Violence liée au genre

Du 25 novembre au 10 décembre se dérouleront les 16 Jours d'activisme contre la violence basée sur le genre dans le monde entier. Le thème principal de cette année est le féminicide. Des manifestations sont organisées dans près de 187 pays pour appeler à l'élimination de la violence liée au genre, mais aussi créer une solidarité avec les personnes concernées, renforcer la coopération et sensibiliser le public.

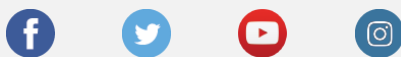
En Suisse aussi, de nombreux événements sont prévus: le Jet d'Eau de Genève s'illuminera de lumière orange le 25 novembre, une promenade interactive aura lieu à Berne, ainsi que de nombreuses expositions, ateliers et projections de films.

Programme détaillé sur ce site (en allemand): [Veranstaltungen 2022 - 16 Tage gegen Gewalt an Frauen](#).

Plus d'information sur cette campagne globale sont à retrouver sur ces deux sites (anglais): [From Awareness to Accountability - Global 16 Days Campaign](#) et [16 Days of Activism against Gender-Based Violence - What we do: Ending violence against women and girls: Take Action \(UN Women HQ\)](#).



Folgen



Absender: **UNHCR Büro für die Schweiz und Liechtenstein**
Weltpoststrasse 4, CH-3015 Bern

Email: swibe@unhcr.org

[Abmelden](#) | [Datenschutz](#) | [E-Mail im Browser anzeigen](#)